



Chères consœurs, Chers confrères,

La saison estivale se termine. Nos nouveaux diplômés ont fait leur entrée dans la profession pendant que d'autres parmi nous ont pu prendre une pause bien méritée.

Le CROPP Nouvelle-Aquitaine a débuté sa campagne de visites confraternelles qui se poursuivra maintenant en septembre. L'accueil des professionnels a été des plus cordial et les échanges riches. De belles réussites et mises en conformité ont pu être constatées mettant les cabinets et les professionnels qui y exercent en lumière.

Notre objectif reste toujours le même, que ce soit dans le cadre des visites confraternelles ou le reste de nos missions, vous accompagner au mieux afin d'appréhender votre activité dans les meilleures conditions.

Avec septembre, c'est le retour aux dossiers de fond, l'ensemble du conseil régional et moi-même vous souhaitons une bonne rentrée.

Bien confraternellement,

Pascal Chauvel
Président CROPP Nouvelle-Aquitaine

1 Éditorial

2 **Le mot du secrétariat / Agenda / Compte de résultat 2021 & Budget Prévisionnel 2023**

3 **Intempéries / Histoire de notre 1^{ère} visite confraternelle**

4 **La pédicurie-podologie à l'honneur dans Sud-Ouest / Mouvements du tableau**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
NOUVELLE-AQUITAINE

115, rue Jules Ferry
33 200 BORDEAUX
Tél. 09 54 68 23 64
Fax 09 57 06 77 71
contact@nouvelle-aquitaine.
cropp.fr
contact2@nouvelle-
aquitaine.cropp.fr

Permanences
téléphoniques

Lundi au Vendredi
9h > 12h 30
13h30 > 17h

Comité éditorial :
P. Chauvel, S. Van Achter
et L. Schouwey
Dépôt légal : Février 2022
ISSN 1960-8411



LE MOT DU SECRÉTARIAT

Pour rappel,
le délai d'envoi par chaque partie des contrats
(Collaboration, remplacement, cession, ...)
est d'**un mois à compter de la signature**
du dit contrat.

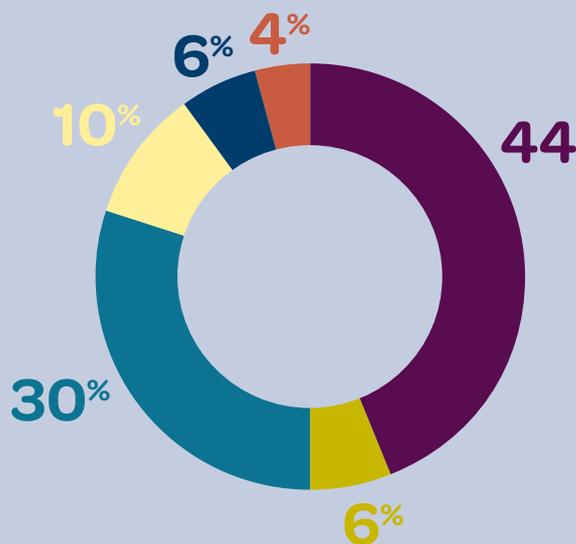
Vous avez la possibilité de nous faire parvenir
vos contrats par courrier ou par e-mail
> contact@nouvelle-aquitaine.cropp.fr
> ou contact2@nouvelle-aquitaine.cropp.fr)
en version PDF. Merci d'avance.

AGENDA

- 1/07/22
Réunion du bureau
- 02/09/22
Conseil Régional
- 30/09/22
Réunion des Présidents
- 7/10/22
Réunion du Bureau
- 11/11/22
Réunion du Bureau
- 9/12/22
Conseil Régional

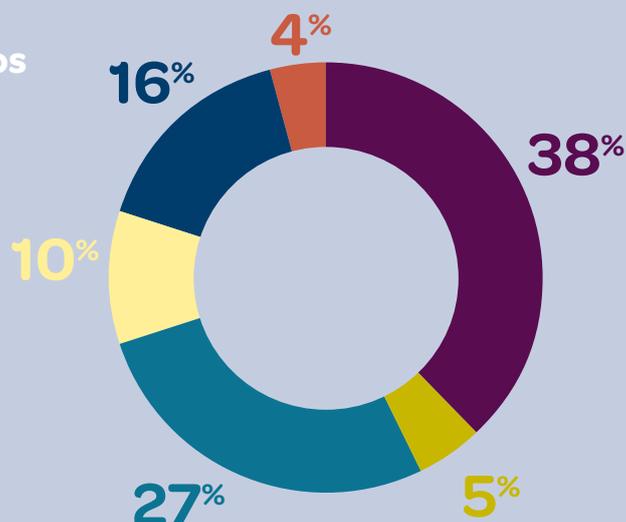
Compte de résultat 2021 EN EUROS

SALAIRES + CHARGES DU PERSONNEL	60 781
FRAIS DE FONCTIONNEMENTS	8 334
INDEMNITÉS	41 988
DÉPLACEMENTS ET RÉCEPTIONS	14 015
LOYERS ET CHARGES	8 210
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	5 933
RECETTES 2021	123 801



Budget Prévisionnel 2023 EN EUROS

SALAIRES + CHARGES DU PERSONNEL	60 980
FRAIS DE FONCTIONNEMENTS	8 831
INDEMNITÉS	43 000
DÉPLACEMENTS ET RÉCEPTIONS	16 179
LOYERS ET CHARGES	25 200
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	6 136
RECETTES 2023	160 858





Intempéries

Pluies diluviennes, orages, grêles,...

De violentes intempéries meurtrières ont touché la France occasionnant par ailleurs de nombreux dégâts. Si votre cabinet a été frappé par ces catastrophes n'hésitez pas à joindre votre CROPP

- Face à ces nouvelles catastrophes climatiques, l'Ordre exprime
- tout son soutien aux habitants et aux professionnels victimes
- de ces violentes intempéries.
- Si votre cabinet de pédicurie-podologie a été touché n'hésitez
- pas à vous rapprocher de votre conseil régional qui se fera
- également le relai auprès de la Commission entraide et
- solidarité du Conseil national.
- Vos conseillers ordinaires mettront tout en œuvre pour vous
- aider et faire en sorte que vous puissiez poursuivre votre
- activité.

Histoire de notre 1^{ère} visite confraternelle

« L'aboutissement d'une belle collaboration »

En application de l'article R4322-77 du code de déontologie, certains d'entre vous ont sollicité le CROPP afin d'obtenir une aide pour essayer de mettre en conformité leurs cabinets.

Tout d'abord, nous souhaitons remercier nos confrères et consœurs d'avoir eu l'honnêteté de déclarer que leur cabinet ne répondait pas aux conditions d'installation.

En tant qu'élus ordinaires, nous avons contacté chacun d'entre eux afin d'essayer de comprendre quelles étaient leurs difficultés. Pour certains, ils n'ont pas souhaité que nous apportions notre soutien. Nous les avons donc informés qu'ils seraient susceptibles d'avoir un signalement auprès de l'ARS, suite au refus de se soumettre à la mise en conformité.

Pour nos autres confrères et consœurs, nous avons pu commencer à identifier quels étaient leurs contraintes. Elles peuvent être d'ordre financier, du refus du propriétaire d'effectuer des travaux, l'attente de trouver une nouvelle adresse...

Nous souhaitions vous faire part de notre 1^{ère} visite confraternelle, qui a abouti à une mise aux normes de l'article 77.

Nous sommes allés rendre visite à notre confrère bordelais en décembre 2021. Il s'agit d'un cabinet qui n'était pas aux normes car il n'y avait pas de pièce

distincte au sein du même local pour la réalisation des orthèses plantaires. Cela représente une non-conformité majeure. Les semelles orthopédiques étaient alors réalisées au sein d'un placard dans la salle de soins. Nous avons étudié ensemble l'emplacement le plus judicieux pour intégrer un local fermé avec un nombre de lumen suffisant pour la réalisation des appareillages. Les travaux ont été effectués avec un délai de 4 mois en accord avec le titulaire du cabinet, qui nous a transmis les photos des travaux aboutis dès la finition du chantier.

Nous tenons à remercier chaleureusement notre confrère pour la confiance qu'il nous a accordée en nous laissant entrer dans son cabinet, de son accueil et de sa probité à avoir réalisé ses travaux sans avoir eu à le solliciter.

Cette expérience est un exemple de notre rôle d'entraide qui peut aussi bien s'inscrire dans une démarche pouvant améliorer la qualité et la sécurité des soins pour vos patients et pour vous-même, et pour nos futurs confrères et consœurs en quête d'une future installation.





LA PÉDICURIE-PODOLOGIE À L'HONNEUR DANS SUD-OUEST (20 MARS)

Le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pédiçures-Podologues de Nouvelle-Aquitaine, M Pascal CHAUVEL, a répondu aux différentes questions d'une journaliste.

Les 4 priorités de la profession ont ainsi été mises en avant :

- Vers une fac de podologie
- Le droit de prescrire
- Améliorer la prévention
- Démocratiser l'accès aux soins

Les pieds, ces précieux indicateurs de santé

Les pédicures-podologues demandent une meilleure prise en charge des soins pour les patients. Et souhaitent professionnaliser davantage leur métier

Les pédicures-podologues, aussi appelées pédicures-podologues, ont une mission : « Soigner les pieds pour améliorer la qualité de vie des patients », explique Pascal Chauvel, président du Conseil régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues de Nouvelle-Aquitaine. Cette profession est essentielle pour les personnes souffrant de diabète, de maladies cardiovasculaires, de troubles de la circulation, de lésions de la peau et des ongles, ce qui nécessite un accompagnement personnalisé.

La pédicure est tout sauf un soin esthétique. Elle est même vitale pour les patients diabétiques.

Le diabète est une maladie chronique qui agit sur le métabolisme et provoque des complications graves, notamment au niveau des pieds. Les pédicures-podologues jouent un rôle crucial dans la prise en charge de ces patients, en détectant et traitant les lésions précoces.

Il faut démocratiser la santé du pied, expose Pascal Chauvel, président du conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues. Cette profession est essentielle pour les personnes souffrant de diabète, de maladies cardiovasculaires, de troubles de la circulation, de lésions de la peau et des ongles, ce qui nécessite un accompagnement personnalisé.



Un pédicure-podologue examine le pied d'un patient diabétique. Cette profession est essentielle pour les personnes souffrant de diabète, de maladies cardiovasculaires, de troubles de la circulation, de lésions de la peau et des ongles, ce qui nécessite un accompagnement personnalisé.

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 13/01/2022 au 04/07/2022

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Ville
GASPARELLO DOUCET	SABRINA	33	PORTETS
LE BASTARD	ALINE	17	ROYAN
THIRION	CAMILLE	15	RIOM ES MONTAGNES
TARDY	THÉO	64	MORLAAS
VALIENTE FERNANDEZ	GABRIEL	64	ANGLLET
VERNE	ISABELLE	40	ST ^E FOY
SELARL RM PODO		19	BRIVE LA GAILLARDE
SELARL DIAPEDIS		33	ST AUBIN DE MEDOC
SELARL CENTRE DE PODOLOGIE FABRICE ERB		33	BORDEAUX

Transferts vers une autre Région

Nom	Prénom	Vers CROPP
GANET	ARNAUD	CROPP PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - CORSE
THIRION	CAMILLE	CROPP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MAZERBOURG	HÉLOÏSE	CROPP PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - CORSE

Transferts vers CROPP Nouvelle-Aquitaine

Nom	Prénom	Dép.	Depuis CROPP
BASSAW	BENJAMIN		CROPP OCCITANIE
BONNIN	IRIS		CROPP ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
BOUGOUIN	THOMAS		CROPP ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DELAGE	MAXIME		CROPP PAYS DE LA LOIRE
DELAMADELEINE	LESLIE		CROPP ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
KERSSE	MATHILDE		CROPP OCCITANIE
PERES DA SILVA	ADELINE		CROPP ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
ROBERT	TYANA		CROPP ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
SOURBES	CAROLINE		CROPP OCCITANIE
TURLIN	RÉGIS		CROPP OCCITANIE

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	
CHARANCON	MARTINE	33	VILLANDRAUT
GRAULLE	HERVÉ	64	PAU
LAMBERTON	AURÉLIE	17	ST SAUVEUR D AUNIS
LEPAGE	MÉLANIE	33	VILLENAVE D ORNON
LESTRADE	JOHANNA	40	LUCBARDEZ ET BARGUES
MOREAU	CLAIRE	33	CROIGNON
PERICHON-WALCKER	HÉLÈNE	64	OLORON STE MARIE
PIRIOU	JULIE	64	BOUCAU
PIROELLE	CATHERINE	64	ARBONNE
PUDAL	JÉRÉMY	33	ST SELVE
ROTTREAU	LAURENCE	17	PUILBOREAU
SAUMADE	EMMANUELLE	64	ST JEAN PIED DE PORT